

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Réunion du jeudi 2 octobre 2025**  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 26 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 39

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Daniel BAYART - François CHARLIER - Bernard LEROY - Jean-Pierre CABOURDIN - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Daniel JUBERT - Caroline ROUZEE - José PIRES - Richard JACQUET - Jacky GOY - Laetitia SANCHEZ - Hervé PICARD - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Nadine LEFEBVRE - Jean-Marc MOGLIA - Jérémie THIREZ - René DUFOUR - Hubert ZOUTU - Gwénaël JAHIER - Patrick MAUGARS - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Philippe COLLAS - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOEL - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Joris BENIER - Dominique SIMON - Stéphane BRUNET - Michel DRUAIS - Jean-Jacques COQUELET.

**POUVOIRS :**

Monsieur MAZURIER à Monsieur MOGLIA, Madame BOURGEOIS à Monsieur BENIER, Madame LANGEARD à Monsieur JUBERT, Madame LABIGNE à Monsieur DRUAIS.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Jean-Claude COURANT - Jean-Pierre DUVERE - Marie-Joëlle LENFANT.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT :**

Régis PETIT - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER - Axel BARBARAY

**Secrétaire : Joris BENIER**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
1	Commerce et artisanat	SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Outil en Main Saint-Cyr du Vaudreuil - Subvention 2025 - Autorisation	Richard JACQUET
2	Habitat	HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) en faveur du Département de L'Eure - Autorisation	Caroline ROUZEE
3	Valorisation du patrimoine	CHATEAU DE GAILLON - Chantier pluriannuel de restauration du mur de soutènement des jardins hauts - Avenant n°2 à la convention signée avec l'association Chantier Histoire Architecture Médiévale - Signature - Autorisation	François CHARLIER
4	Cycle de l'eau	TRANSITIONS - Agriculture et alimentation - Projet alimentaire territorial - Mise en œuvre du programme d'actions 2025 - Subvention - Autorisation	Philippe COLLAS

Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20260203-CRB1025-AR  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026

N°	SERVICE	INTITULE	ELUS
5	Sport	SUBVENTIONS - SPORTS - Fédération française d'aviron - Subvention - Autorisation	Bernard LEROY
	Administration générale	Examen de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 16 octobre 2025	Bernard LEROY
		Questions diverses	

Monsieur LEROY ouvre la séance à 21h28.

#### II/ DB 2025-45 - SUBVENTIONS - COMMERCE ET ARTISANAT - Association Outil en Main Saint-Cyr du Vaudreuil - Subvention 2025 - Autorisation

Sur rapport de Monsieur JACQUET, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une subvention de 2 800 € à l'association *Outils en Main Saint-Cyr du Vaudreuil* pour lui permettre de poursuivre ses actions en direction du plus grand nombre et d'offrir des initiations de qualité.

Cette association a pour but l'initiation des jeunes dès l'âge de 9 ans, aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Cette initiation a lieu dans de vrais ateliers et est guidée par des bénévoles, gens de métiers souvent à la retraite. Les jeunes qui participent aux différents ateliers découvrent ainsi différents métiers tout au long de l'année et réalisent des ouvrages de leurs mains.

#### II/ DB 2025-46 - HABITAT-LOGEMENT - Contribution au Fonds Solidarité Habitat (FSH) en faveur du Département de L'Eure - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZEE, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide de l'attribution d'une participation financière de 41 314 € au Conseil départemental de l'Eure afin de contribuer au Fonds Solidarité Habitat (FSH) au titre de l'année 2025.

Ce fonds a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant, à s'y maintenir et à y disposer de la fourniture d'énergie et service téléphonique.

Pour les familles, l'aide du FSH se traduit notamment par l'octroi par le Conseil départemental :

- de subventions,
- de prêts,
- de garanties de paiement des loyers,
- et de mesures d'accompagnement social liées au logement.

Le niveau de l'aide dépend des ressources de l'ensemble du foyer et de la nature des difficultés rencontrées. Le FSH est mobilisé par les intervenants sociaux du logement dans le respect du règlement intérieur en vigueur.

Outre le Conseil départemental, Plusieurs types d'acteurs financent ce fonds, à savoir l'Etat, des fournisseurs d'énergie et d'eau, les bailleurs sociaux, une vingtaine de communes, 6 EPCI (dont l'Agglomération Seine-Eure), et la CAF. En 2024, 1 002 636 € d'aides ont été accordées aux particuliers dans l'Eure au titre du FSH, dont 199 574,01 € sur l'Agglomération Seine-Eure.

Le Conseil départemental de l'Eure transmet chaque année le rapport d'activité de l'année précédente, ce dernier nous renseigne sur le nombre de dossiers traités et ayant reçu un avis favorable de la commission pour une aide du FSH, ainsi que l'engagement financier global sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Calculée sur la base de 0,40 € par habitant, le montant de la contribution au titre de l'année 2025 est de 41 314 € (réf. recensement INSEE population totale de 103 285 habitants).

	Année 2024				
	Accords pour le Département		Accords pour l'EPCI		
Objet	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Logement (FSH) Accès	776	286 114 €	159	61 561 €	
Logement (FSH) Maintien	311	363 759 €	55	64 853 €	
Energie	685	327 828 €	147	72 960 €	
Eau (Hors Véolia)	148	24 935 €	1	200 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 920</b>	<b>1 002 636 €</b>	<b>362</b>	<b>199 574,01 €</b>	

**III/ DB 2025-47 - CHATEAU DE GAILLON - Chantier pluriannuel de restauration du mur de soutènement des jardins hauts - Avenant n°2 à la convention signée avec l'association Chantier Histoire Architecture Médiévale - Signature - Autorisation**

Monsieur CHARLIER rappelle aux membres du Bureau ce qu'est le C.H.A.M : « *C'est un chantier où on retrouve des bénévoles, des volontaires qui viennent travailler sur ces chantiers liés au patrimoine. C'est un système associatif qui est déjà intervenu sur notre territoire et là, qui intervient au château de Gaillon.* » Il précise que ce chantier « *amène des coûts qui peuvent être inférieurs à une entreprise mais sur des missions bien particulières et c'est des gens qui travaillent toute l'année mais souvent pendant les vacances scolaires ou les vacances d'été. C'est une dizaine de jeunes qui participent.* »

Sur rapport de Monsieur CHARLIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de verser une contribution complémentaire de 6 415,39 € à l'association C.H.A.M, pour l'année 2025, correspondant au montant des travaux supplémentaires financables par la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre de la 2<sup>ème</sup> phase de travaux menés en 2024 sur les murs de soutènement du jardin haut du château de Gaillon

Il s'avère que la campagne 2024 a été plus intense que prévue du fait de la dégradation du mur ; engendrant des dépenses supplémentaires pour un montant total de 6 415,39 €. Or, la convention signée entre l'Agglomération et l'association stipule, dans son article 10 :

« *Ce budget annuel pourra être actualisé annuellement en fonction du bilan financier de l'année précédente et/ou sur demande et justificatifs du C.H.A.M, dans la limite maximale de 5 % des montants annuels prévus ci-dessus, et communiqué à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour validation et délibération.* »

Bien que les dépenses supplémentaires représentent moins de 5 % du montant de travaux initialement prévu, il convient de signer un avenant n°2 à la convention permettant de régler l'association C.H.A.M.

La somme due par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, au titre des travaux effectués en 2024, est portée à un total de 187 553,39 €.

**IV/ DB 2025-48 - TRANSITIONS - Agriculture et alimentation - Projet alimentaire territorial - Mise en œuvre du programme d'actions 2025 - Subvention – Autorisation**

Sur rapport de Monsieur COLLAS, à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le versement d'une subvention de 2 500€ à l'association Bio en Normandie

La Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite soutenir l'évènement « *Manger Bio Local* »

c'est L'idéal » organisé par Bio en Normandie pour favoriser le recrutement et l'accompagnement de structures du territoire.

Depuis la mise en place du projet alimentaire territorial approuvé lors du Conseil communautaire du 20 octobre 2022, la Communauté d'agglomération Seine-Eure poursuit différents objectifs :

- accompagner la restauration scolaire vers plus de qualité et de durabilité
- mener une agriculture plus sobre et plus respectueuse des écosystèmes

Pour y parvenir, elle encourage le développement de l'agriculture biologique en tant que « Territoire Bio-Pilote ».

L'Association « *Bio en Normandie* », dont les missions sont d'accompagner les territoires et acteurs économiques pour structurer les filières biologiques dans la région, organise, depuis 2015, l'événement « Manger Bio Local, c'est L'idéal ». A cette occasion des temps sont organisés pour le grand public mais aussi pour la restauration collective par les agriculteurs, transformateurs et distributeurs biologiques.

#### VI/ DB 2025-49 - SUBVENTIONS - SPORTS - Fédération française d'aviron - Subvention - Autorisation

Sur rapport de Monsieur LEROY, à l'unanimité, le Bureau communautaire autorise le versement d'une subvention de 1 000€ à la Fédération Française d'Aviron pour l'équipement des jeunes rameurs français et la préparation des bleus sur le bassin de Léry-Poses.

Afin de contribuer à la préparation des équipes de France jeune d'Aviron à Léry-Poses et pour développer et pérenniser un partenariat avec la Fédération Française d'Aviron, il convient de conclure une convention encadrant l'attribution d'une subvention.

#### VII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 16 octobre 2025 :

Constitué d'une vingtaine de délibérations, cet ordre du jour n'appelle pas de remarque.

#### VII/ Questions diverses :

L'ordre du jour étant épousé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 43.

Par délégation  
Le Directeur Général  
  
Régis PETIT

Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20260203-CRB1025-AR  
Date de télétransmission : 03/02/2026  
Date de réception préfecture : 03/02/2026